



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
Aire d'alimentation du captage des Prés Nollets
Mardi 22 mai 2018
À Saint-Maur-sur-le-Loir

Etaient présents :

Pour la Communauté de Communes du Bonnevalais

M. Bernard MERCUZOT, Vice-Président en charge du dossier « eau potable »
M. Jean-Pierre HUBERT-DIGER, Directeur Général des Services
M. Guillaume de LAGARDE, Animateur Territorial de l'AAC des Prés Nollets

Pour la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir

M. Thierry SAVOIE, chef du service CA2E
M. Michel PLOVIE, élu de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Mme Delphine BARBERIS, Animatrice Agricole de l'AAC des Prés Nollets
M. Sébastien SALLE, animateur du bassin de l'Ozanne
Mme Margaux THIRARD, animatrice agricole de l'AAC de Châteaudun et de Saint-Denis-les-Ponts

Collège des exploitants et des organismes agricoles

M. Christophe PREHU, agriculteur sur la commune de Bonneval
M. Alexandre MARTIN, agriculteur sur la commune de Montharville
Mme Annick BARRE, agricultrice sur la commune d'Alluyes
M. Grégor LAMIRAULT, représentant du syndicat des Jeunes Agriculteurs
M. Christophe MAUPU, représentant association « C.A.P.T.A.G.E.S. du Bonnevalais »
M. Philippe BOUGEATRE, agriculteur sur la commune de Bonneval et représentant du PPR
M. Eric VOISIN, Président du Comité professionnel agricole

Collège des élus

M. Bernard MERCUZOT, élu à Alluyes
M. Gilles ROUSSELET, élu à Montharville
M. Alain ROULLEE, élu à Moriers
M. Joël LAMY, élu à Pré-Saint-Evroult
M. Jean-Christophe SALLE, élu à Trizay-lès-Bonneval
M. Michel BOISARD, Président du SMAR

Collège des organismes

M. Alexandre DELAUNAY, représentant du SAGE Loir
Mme Sophie DERUYVER, représentante du SAGE Nappe de Beauce
Mme Valérie CHEVALIER, représentante de la Coopérative de Bonneval Beauce et Perche
M. Tony BOURCHENIN, représentant du Conseil Départementale d'Eure-et-Loir
Mme Julie SIMON, représentante de la DREAL Centre-Val de Loir
M. Rémy MARQUES, représentant de L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. Baptiste Groff, représentant de l'Agence Régionale de Santé

Ordre du jour :

- 1) Suivi de la qualité des eaux du captage des Prés Nollets
- 2) Acquisition d'un référentiel pédologique
- 3) Bilan du volet non agricole du contrat territorial
- 4) Présentation des actions liées au volet agricole

Documents joints :

- 1) Diaporama 1 du suivi de la qualité de l'eau et du volet non agricole du contrat territorial
- 2) Diaporama 2 du volet agricole du contrat territorial
- 3) Exemple de flashs AAC du réseau épidémiolo-surveillance (n°14 du 11/05/2018)
- 4) Exemple de lettre d'info : reliquats sortie hiver 2018 et stratégies de fertilisation

Les deux diaporamas présentent le bilan des actions du contrat territorial.

Le compte rendu ci-dessous indique les questions et remarques suite à la présentation.

① Suivi de la qualité des eaux du captage des Prés Nollets

Des données sur les teneurs en nitrates au captage des Prés Nollets ont été présentées. Les valeurs oscillent entre 50 et 55 mg/L.

M. Martin indique que la comparaison (diaporama 1, diapositive 5) des valeurs de nitrates mesurées au forage par rapport à la moyenne obtenue en 1970 sur l'ensemble du bassin AELB est jugée non pertinente.

M. Marquès propose d'ajouter la valeur actuelle de 20 à 25mg/l, moyenne en nitrate du bassin Loire-Bretagne.

M. de Lagarde précise qu'actuellement le suivi est réalisé sur le captage des Prés Nollets et qu'avec le forage d'un nouveau captage, il sera plus judicieux de suivre l'eau des 2 captages, soit l'eau brute qui entre dans l'usine. **Ce dernier point est validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage.**

② Acquisition d'un référentiel pédologique

Mme Simon indique que le CCTP a été soumis à l'unité de recherche en sciences du sol de l'INRA d'Orléans et va transmettre à l'animateur territorial leurs commentaires.

Dans le cadre de l'action AFB-INRA « centre de ressources pour les captages » un cahier des charges va être rédigé pour les études pédologiques d'aires d'alimentation de captage.

M. Mercuzot indique qu'il réunira le bureau du comité de pilotage à l'automne pour présenter les différentes offres reçues par les entreprises suite au marché public. Il ajoute qu'il faut éclaircir l'objectif de l'étude.

Mme Simon signale que le retour d'expérience au niveau national des contrats territoriaux indique qu'il est nécessaire de s'adapter au contexte local, connaître le sol pour optimiser les pratiques possibles. Des démarches AAC ont été lancées sur d'autres territoires sans réellement disposer de données précises sur le contexte pédo-climatique. De ce fait, les actions mises en place n'étaient pas forcément adaptées. Elle propose d'inviter l'INRA d'Orléans pour la réunion de pédologie à l'automne.

M. Savoie rappelle qu'une typologie des sols est d'ores et déjà utilisée en Eure-et-Loir et précise que la connaissance du terrain existe déjà. Il se pose la question du niveau de précision demandé par rapport au retour sur l'investissement. Pour finir, M. Savoie indique que la carte IGCS au 1/250000 de l'Eure et Loir est labellisée. Elle a été réalisée par les services de la Chambre d'agriculture en collaboration avec l'unité des sols de l'INRA d'Orléans à Ardon. La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir pourra également être consultée afin de valider les données pédologiques de l'étude.

M. Plovie indique ses craintes qu'une telle étude discrimine individuellement quelques agriculteurs et mène à la création d'un plan d'actions différencié sur le territoire. **M. SAVOIE** ajoute qu'il est important de ne pas stigmatiser une parcelle plutôt qu'une autre afin de maintenir l'esprit de solidarité dans la population agricole.

3 Bilan du volet non agricole du contrat territorial

Sensibilisation des particuliers et des communes :

Accompagnement au zéro phyto :

M. Mercuzot indique que la sensibilisation de la population aux nouvelles pratiques de jardinage avec zéro phytosanitaires est importante et qu'il va falloir du temps pour changer les pratiques.

M. Delaunay ajoute qu'il serait intéressant de prendre en compte le zéro pesticides dès l'aménagement des espaces publics et de sensibiliser les élus notamment lors de la révision des PLU.

Mme Barre indique qu'il est possible aussi de simplifier certains aménagements réalisés pour faciliter le travail de désherbage.

M. Plovie précise l'importance de suivre l'évolution des dépenses suite à l'arrêt des phytosanitaires dans les communes.

Jardin pédagogique :

M. Mercuzot signale que pour la réalisation des jardins pédagogiques, il faut que le projet soit inclus dans le projet pédagogique de l'école.

M. Marquès rappelle que les subventions sur le matériel non agricole sont closes depuis juillet 2017 mais que des aides sont toujours possibles pour financer de l'animation.

M. Savoie ajoute qu'il sera nécessaire de réaliser une analyse de sol sur les métaux lourds pour les parcelles destinées aux jardins pédagogiques.

Sensibilisation commerçants, artisans et industriels :

M. Mercuzot mentionne le manque de réponse de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

4 Présentation des actions liées au volet agricole du contrat territorial

Animation et communication agricole :

Présentation de la démarche aux agriculteurs de l'AAC :

La phase de sensibilisation des agriculteurs à la démarche et aux enjeux eau qui caractérisent l'AAC de Bonneval est un préalable à toutes actions. Une vingtaine d'entretiens individuels ont été réalisés entre 2017 et 2018. **Mme Barberis** propose d'ajouter un indicateur de suivi dans le but de valoriser ce travail. **Ces modifications sont validées par l'ensemble des membres du comité de pilotage.**

Participation aux rendez-vous techniques :

Les partenaires techniques organisent différentes animations pouvant apporter un complément par rapport à l'enjeu de protection de la qualité de l'eau. **Mme Barberis** demande s'il est possible de comptabiliser ces rendez-vous dans les indicateurs de l'action C.5 :

- Nombre de réunions techniques, de démonstrations, de formations professionnelles, de visites d'expérimentation organisées ;
- Nombre de participants à ces manifestations ;

Ces modifications sont validées par l'ensemble des membres du comité de pilotage.

M. Mercuzot indique qu'il serait intéressant (diaporama 2, diapositive 14) de connaître le nombre global de participants aux réunions en plus de celui spécifique à l'AAC.

Point sur le Comité Professionnel agricole :

Un comité professionnel agricole a vu le jour à Bonneval. Il se compose d'une dizaine d'agriculteurs volontaires, associés à la mise en œuvre du plan d'actions sur l'AAC des Prés Nollets. Une première rencontre s'est déroulée les 15 mai dans le but de proposer des thématiques de rendez-vous techniques au plus près des besoins et des enjeux du territoire. Suite à ces échanges, un réseau de suivi des couverts sera organisé à partir cet été sur des parcelles de l'AAC. Une seconde réunion sera organisée en juin.

Mme Barberis présente le nouveau président du comité professionnel agricole M. Eric Voisin, agriculteur à Montboissier.

M. Plovie souligne que le Comité Professionnel Agricole (CPA) est force de propositions d'idée et de transmissions de l'information. Il introduit la piste de la rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture.

Présentation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) :

Un dossier PAEC a été déposé en 2017 pour l'ouverture du territoire aux MAEC. En 2018, plusieurs entretiens individuels et une réunion d'information ont été réalisés. Le nombre d'engagement (une MAEC souscrite en 2018) peut s'expliquer par de nombreux freins.

M. Salle explique que les MAEC sont peu adaptées au contexte du département (manque de stabilité du cahier des charges des mesures phytosanitaires, niveau de référence des IFT difficilement atteignable, retard dans les paiements...)

M. Bougeatre ajoute que l'évolution des cahiers des charges sur la non-prise en compte des SIE dans une MAE peut contribuer au manque d'intérêt pour ces mesures. Il demande s'il n'est pas possible de financer des actions directes si les aides MAE ne sont pas adéquates.

Mme Simon indique que les aides directes aux agriculteurs sont strictement encadrées par la réglementation européenne. Elles doivent soit rentrer dans le dispositif des aides de minimis (plafonnées, seuil vite atteint par toutes sortes d'aides telles que les avances de MAEC), soit rentrer dans le régime des aides notifiées à la Commission européenne. Eau de Paris a lancé une étude sur le sujet. Des BAC expérimentaux ont été initiés sur le département afin de développer l'objectif d'une construction de nouvelles filières à bas niveaux intrants.

M. Voisin précise l'importance de communiquer auprès du grand public de l'investissement des agriculteurs, par exemple lors de la réalisation des expérimentations des couverts qui va être mis en place.

Conclusion :

M. Mercuzot demande au comité technique leur avis sur les présentations du COPIL.

Les membres du comité techniques sont satisfaits de la démarche, saluent le travail réalisé et adressent leurs encouragements pour la suite.